

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 1^{er} décembre

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) - S SERHANI (à M.C. LALY) - S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) - N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) - M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)

EXCUSES : D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)

ABSENT(S) : N. TADJIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 11 : Régularisation de la mise à disposition d'un agent de la Ville à l'institution Notre-Dame-de-Grâce de Maubeuge pour l'exercice de missions de service public liées à la politique éducative

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 35-1,

Vu la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60-XI,

Considérant qu'un agent de la commune est actuellement mis à disposition de l'institution Notre-Dame-de-Grâce de Maubeuge pour y exercer des missions de service public dans le cadre de la politique éducative ;

Considérant qu'à ce jour, aucune convention de mise à disposition n'a été signée entre la Ville de Maubeuge et l'organisme d'accueil,

Considérant qu'aucun écrit d'acceptation de l'agent mis à disposition n'a été rédigé,

Considérant qu'il y a lieu pour l'autorité compétente de faire cesser au plus vite et d'empêcher les irrégularités, notamment comptables et budgétaires, qui pourraient résulter de cette situation,

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec les dispositions légales, par la signature d'une convention de mise à disposition avec l'Institution Notre-Dame-de-Grâce.

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la régularisation de la mise à disposition du fonctionnaire de la Ville à l'Institution Notre-Dame-de-Grâce de Maubeuge, conformément aux dispositions des lois et décrets précités,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention dont modèle en annexe, et accomplir toutes les démarches légales conséquentes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires, avec le concours du comptable public, en vue de régulariser la situation passée, au besoin par ordre de reversement comptable.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** la régularisation de la mise à disposition du fonctionnaire de la Ville à l'Institution Notre-Dame-de-Grâce de Maubeuge pour l'exercice de missions de service public liées à la politique éducative, conformément aux dispositions des lois et décrets précités,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention dont modèle en annexe, et accomplir toutes les démarches légales conséquentes.
- à prendre toutes mesures nécessaires, avec le concours du comptable public, en vue de régulariser la situation passée, au besoin par ordre de reversement comptable.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,